

Direction ✉ thierry.martin@univ-fcomte.fr ☎ (33) 03 81 66 5457
<http://slhs.univ-fcomte.fr/rech/philolab/Labophi.html>

Ateliers Thématiques en Philosophie des Sciences Sociales
<http://slhs.univ-fcomte.fr/rech/philolab/Ateliers.html>

**Présentation de l'activité des Ateliers Thématiques en Philosophie des Sciences Sociales
pour l'année 2014/2015**

La Troisième République et la constitution des sciences humaines

Le travail réalisé pendant l'année 2012-2013, qui a porté sur « les relations tourmentées entre histoire et philosophie au XIX^e siècle », a permis d'établir que, durant les décennies qui suivent la Restauration, de nombreux penseurs mêlent dans leur discours les approches historique, politique et philosophique. C'est même cette confluence des disciplines qui constitue la spécificité des « grandes figures » du premier XIX^e telles que Mme de Staël, Augustin Thierry, Montlosier ou Michelet. Or de tels personnages d' « hommes complets » (selon l'expression de Gérard Noiriel, *Les Fils maudits de la République*) semblent disparaître au moment de l'instauration de la Troisième République au profit d'une spécialisation des sciences – contre laquelle n'aura de cesse de lutter Taine – et d'une « disciplinarisation » du champ des savoirs à propos de l'homme (cf. Nathalie Richard, *Hippolyte Taine : Histoire, psychologie, littérature*). Ainsi, l'avènement de la Troisième République ne mettrait pas seulement fin à une forme de gouvernement, mais aussi à une manière de penser l'homme. Et par extension, il produit une appréhension différente de la société.

Dans le cadre des travaux des Ateliers Thématiques en Philosophie des Sciences Sociales pour l'année 2015, il s'agira d'interroger le rapport entre d'une part, une réalité politique particulière – la Troisième République dans ses institutions politiques et universitaires – et, d'autre part, la reconfiguration des discours sur l'homme à la fin du XIX^e siècle, qui initie un mouvement conduisant à la constitution institutionnelle des sciences humaines dans le cadre de la loi du 10 juillet 1896.

Deux questions se posent alors. D'une part, les ruptures que nous pensons observer dans le champ du savoir durant les premières années de la Troisième République sont-elles réelles ? Si oui, quelle est leur nature ? D'autre part, l'émergence conjointe des sciences humaines et de la République relève-t-elle d'une coïncidence ? Ou y-a-t-il au contraire une corrélation entre les deux phénomènes ?

Il faudra, pour y répondre, mettre en relation d'un côté l'organisation du pouvoir et les conceptions du citoyen caractéristiques de la Troisième République et, de l'autre, la constitution de disciplines cloisonnées porteuses de thèses récusant les discours théoriques élaborés au cœur du Second Empire.

Le premier axe a fait l'objet de nombreux travaux. Nathalie Richard établit que durant les trois dernières décennies du XIX^e siècle s'opère le passage décisif d'un régime d'adisciplinarité à un régime de disciplines. Gérard Noiriel montre pourquoi et comment un certain type de discours total, généralement historiciste et formulé par des « hommes complets », cède la place à des discours « méthodiques » de « spécialistes » s'efforçant de se distinguer les uns des autres quant à leur objet et à leur méthode. En ce qui concerne la philosophie, Dominique Janicaud met en valeur l'émergence d'une philosophie « spiritualiste » qui récuse l'inscription de l'homme dans un système clos d'appartenance raciale, sociale et linguistique, et qui adopte par conséquent une position de surplomb vis-à-vis des sciences humaines naissantes. Quant à Roger-Pol Droit, il constate la coïncidence de la naissance de la science des Religions au sein de l'École pratique des Hautes Études et l'oubli de l'Inde dans l'institution philosophique de la Troisième République. D'autres « ruptures » pourraient être examinées et interrogées dans leur nature même de rupture : ainsi du passage de la philologie comparée à la linguistique, ou encore, de l'histoire romantique à l'histoire méthodique.

Le deuxième axe ouvre deux lectures contradictoires. La première accorde un rôle central au concept d'« idéologie » et envisage la dimension politique de la spécialisation des disciplines. Dans cette perspective, la signification des ruptures dans le champ des discours sur l'homme serait essentiellement politique, traduisant ou exprimant de nouvelles exigences intimement liées à une réalité économique déterminée, à des forces matérielles qui en seraient le contenu. La constitution des sciences sociales ferait ainsi partie de l'idéologie historiquement organique de la Troisième République, dans la mesure où la spécialisation disciplinaire et la Troisième République participent d'une « conjoncture politique et militaire précise », où les discours ont une valeur

éminemment politique, inséparable des procès de production et des rapports de lutte qui traversent le social (*cf.* Jean-Claude Zancarini). La difficulté sera alors d'établir précisément en quoi consistent les liens organiques entre l'émergence des sciences sociales et la Troisième République et de préciser l'enjeu politique des textes fondateurs des sciences humaines.

Il serait cependant illégitime d'exclure l'hypothèse selon laquelle la consolidation de la République et l'émergence des sciences sociales pourraient procéder de deux séries causales indépendantes : l'une renvoyant à l'histoire politique et l'autre à l'histoire des sciences. Ainsi, dans cette seconde perspective, la conjonction de la naissance des sciences humaines et de l'avènement de la Troisième République relèverait d'une coïncidence. Les positionnements théoriques seraient compréhensibles dans le cadre d'une histoire des idées tenant compte des stratégies individuelles ou collectives, mais resteraient fondamentalement internes au champ du savoir et aux institutions dans lesquelles ce savoir s'élabore.

En apparence, ces deux lectures s'excluent l'une l'autre : la première, « systémique », permet de penser la cohérence globale de discours et de pratiques en apparence très hétérogènes et la seconde, « méthodique », donne la possibilité de saisir la logique propre de concepts créés par des individus interrogeant une tradition intellectuelle au sein de laquelle ils prennent position.

Le projet des Ateliers Thématiques en Philosophie des Sciences Sociales pour l'année 2014/2015 consiste donc à interroger la relation entre, d'une part, les *raisons* épistémologiques qui justifient l'émergence des sciences humaines et, d'autre part, des *causes* d'ordre économique et sociopolitique qui ont pu contribuer à orienter la constitution de nouveaux champs du savoir. Il est indéniable que la Troisième République a donné aux sciences humaines une réalité institutionnelle. Pour autant, les a-t-elle instrumentalisées ? Les a-t-elle mises au service d'un projet politique ? Faut-il envisager la constitution des sciences humaines dans la perspective d'une légitimation par les élites d'une « société impériale » à la recherche d'un « discours justificateur » (*Cf.* Christophe Charle) ? La spécialisation est-elle révélatrice de l'appareil idéologique d'un État bourgeois ignorant le matérialisme dialectique (*Cf.* Georges Politzer) ? Finalement, il s'agira d'évaluer le projet « disciplinaire » ainsi que de dégager ses éventuelles motivations politiques. Ce travail offrira aussi l'occasion de mettre en perspective et de mieux saisir ce qui pousse aujourd'hui certains philosophes ou historiens des idées à

vouloir rompre avec le modèle disciplinaire et à chercher à dépasser les frontières des spécialités scientifiques.